

Conditions générales de vente en ligne

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par la Commune de Lacrouzette, il est impératif de lire et accepter les présentes conditions générales. Toute réservation de séjour au sein des chalets du site de La Bessière, propriétés de la Commune de Lacrouzette, implique l'acceptation sans réserve de ces conditions, au moment où la commande est passée.

1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des locations de chalets conclues entre la Commune de Lacrouzette et le(s) Client(s) désirant séjourner au Parc Résidentiel de loisirs « Les Chalets de La Bessière ». Les réservations sont ouvertes pour les chalets de La Bessière sur le site internet de la Commune de Lacrouzette, de Tarn Tourisme et de l'Office de Tourisme Sidobre Vals et Plateaux. La réservation est possible également par téléphone au 05 63 50 60 16 ou directement en mairie.

Ces conditions générales précisent notamment les conditions de location, de passation de commande, de paiement, et de séjours commandés par le Client.

Les caractéristiques principales des hébergements proposés à la location sont présentées sur les sites internet précités dont celui de la Commune :

http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html.

Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de la Commune de Lacrouzette. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque hébergement afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles.

Les offres de location s'entendent dans la limite des hébergements disponibles. Ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Elles sont accessibles à tout moment sur le site internet :

http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées lors de sa réservation.

La validation de la réservation par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

Il est précisé de convention expresse que le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation en application de l'article L. 222-10 du Code de la consommation.

1.1 - Affichage

Les conditions générales de vente sont affichées au chalet d'accueil. Un exemplaire en est remis à chaque Client qui le demande.

2 - COMMANDES / RÉSERVATIONS

2.1 - CONDITIONS DE RÉSERVATION

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander.

Le Client a la possibilité de faire sa réservation en ligne, par téléphone ou par courrier, à partir de la présentation des emplacements, des hébergements et des prestations proposés sur le site internet :

http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html

À la suite de sa réservation, le Client recevra une confirmation par courrier électronique ou postal contenant le détail de son séjour (contenu des prestations, dates et durée, prix et modalités de règlement).

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement au prestataire toute erreur.

La commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les services.

Toute réservation doit respecter les engagements et paiements précisés aux articles 3, 4 et 5 ainsi que l'ensemble du présent document.

2.2 - CONDITIONS SPÉCIALES DE RÉSERVATION SUR INTERNET

Sur internet, il appartient au Client de sélectionner l'hébergement qu'il désire, la période de location souhaitée ainsi que les conditions de la location.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande, son prix et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Toute commande passée sur un des sites Internet précités constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre la Commune de Lacrouzette et le Client.

Concernant les réservations sur le site Internet, pour que la commande soit validée, le Client devra, après en avoir pris préalablement connaissance, accepter en cliquant à l'endroit indiqué, les présentes conditions générales et valider son paiement.

Signature électronique applicable à la vente en ligne : La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du Client :

- exigibilité des sommes dues au titre de la réservation,
- signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de la carte bancaire, l'acheteur est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter nos services de réservation au +33 (0)5 63 50 60 16.

Toute commande passée sur le site internet http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

2.3 - Validation de la commande

La réservation d'un chalet n'est définitive qu'après la validation de la réservation en ligne ou la réception du contrat signé par la mairie.

Toutefois, la Commune se réserve le droit d'annuler la réservation faite par le client si celui-ci ne respecte pas les conditions préalables à la location, à savoir :

- Le règlement du montant total de la location
- Le dépôt de 2 chèques de caution par chalet loué : 1 d'un montant de 50 € (pour le ménage) et 1 autre de 500 € (pour les dégâts) libellés à l'ordre du Trésor Public ;

La réservation n'engage la Commune de Lacrouzette que lorsqu'elle l'a acceptée, en fonction notamment de la disponibilité et plus généralement de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. La Commune de Lacrouzette se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire au règlement intérieur des chalets ou qui chercherait à le détourner de sa vocation originelle.

La réservation acceptée par la Commune de Lacrouzette est personnelle et ne peut être transmise à un tiers sans l'accord préalable la Commune de Lacrouzette.

3 - TARIFS

Les hébergements sont loués aux tarifs en vigueur, valables pour l'année en cours. Ils sont exprimés en euros, taxe de séjour incluse. La Commune de Lacrouzette n'est pas assujettie à la TVA.

Location d'un hébergement : les hébergements locatifs sont équipés (conformément au descriptif de l'hébergement choisi) et la fourniture en électricité est comprise. La Commune de Lacrouzette se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

4 - CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les règlements par chèque doivent s'effectuer à l'ordre du « TRÉSOR PUBLIC ». Le paiement en espèces n'est possible que pour les montants inférieurs à 300 €. Pour tout paiement par chèque d'un montant supérieur à 1 500€, un chèque de banque sera exigé. Le paiement par carte bancaire est possible depuis internet ou directement au secrétariat de la mairie.

Locations : le séjour est à régler par le client avant la location et au plus tard le jour son arrivée en cas location de dernière minute, par carte bancaire, en espèces ou par chèque. En cas de règlement par chèque, celui-ci ne sera encaissé qu'à l'issue de la période de location.

En cas de location de dernière minute, le client devra s'acquitter du montant de la location avant l'accès au(x) chalet(s) auprès du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture (lundi à vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

En cas de non-règlement du solde à la date d'arrivée du client, la Commune de Lacrouzette se réserve le droit d'annuler la réservation.

5 - TAXE DE SÉJOUR

Cette taxe municipale est obligatoire et elle est perçue avec le solde du prix, au tarif en vigueur pendant la période de perception (cf grille tarifaire).

Les prix TTC proposés par la Commune de Lacrouzette incluent la taxe de séjour dont le montant est délibéré par la collectivité territoriale compétente.

6 - FRAIS DE GESTION – ÉTAT DES LIEUX

Pour les locations de chalet, un chèque de 500 € de frais de gestion ainsi qu'un autre pour l'entretien de 50 € doivent être envoyé par courrier en même temps que le contrat signé avant l'arrivée.

Le Client pourra réserver ces montants au moyen d'un terminal de paiement (TPE PLBS) présent en mairie.

A l'arrivée, le personnel de la Commune de Lacrouzette remet au Client une fiche d'inventaire à renseigner et à remettre à la réception pour les locations de chalets.

Au départ, après avoir vidé le chalet et effectué le ménage, un état des lieux de sortie sera réalisé avec le personnel de la Commune de Lacrouzette. Les cautions seront annulées et détruites si aucune dégradation ou perte n'est survenue et si le chalet est restitué en parfait état de propreté.

7 - ARRIVÉE / DÉPART

7.1 - Arrivée

Le jour de début du séjour, le chalet est disponible à partir de 15h00. Le client doit se présenter à l'accueil, où il lui sera remis les informations nécessaires pour en prendre possession. En cas d'absence du personnel sur le site, un numéro de coffre et un code seront remis au Client pour qu'il puisse récupérer les clés du chalet loué.

Ce coffre est situé au niveau du chalet d'accueil. Une fiche d'inventaire et une fiche d'état des lieux sera à sa disposition dans le chalet, qu'il devra renseigner et remettre au plus tôt au chalet d'accueil.

En cas de dysfonctionnement constaté après la remise de ces documents, le client doit avertir au plus tôt le personnel des chalets ou la mairie, sans quoi il s'expose à en être tenu pour responsable.

7.2 - Départ

Le jour du départ indiqué au contrat, les lieux doivent être libérés avant 10h. Pour tout départ au-delà, une journée supplémentaire sera facturée au Client. Dans la mesure du possible et en fonction des horaires, un état des lieux contradictoire de sortie sera réalisé avec le personnel de la Commune de Lacrouzette.

Les cautions seront ensuite annulées et détruites (restituées au client si ce dernier remet au personnel communal une enveloppe affranchie à son nom et adresse), déduction faite du montant des équipements réparés ou remplacés le cas échéant par le client, sur facture justificative. Si le chalet n'a pas été nettoyé, les frais de gestion d'entretien pourront être conservés par la Commune de Lacrouzette.

7.3 - Visiteurs

Après en avoir informé la Commune de Lacrouzette, des visiteurs peuvent être admis dans le parc de loisirs sous la responsabilité du client qui les reçoit, sans dépasser la capacité d'accueil du chalet. Les prestations et les installations sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon le tarif en vigueur.

8 - ANIMAUX

Si le Client souhaite profiter des chalets en compagnie de son animal, il doit en avertir la mairie au moment de la réservation. Les animaux (chiens et chats) peuvent être admis, à raison d'un animal au maximum par chalet, aux conditions suivantes :

- L'animal doit être tenu en laisse à l'intérieur du parc y compris sur l'emplacement du chalet ainsi qu'aux alentours,
- L'animal doit être promené à l'extérieur du parc résidentiel pour faire ses besoins,
- Les déjections doivent ramassées immédiatement,
- Le comportement de l'animal ne doit pas nuire pas à la tranquillité des autres usagers.

Les animaux ne font pas l'objet d'un supplément.

Leur certificat de vaccination doit être à jour, le vaccin antirabique est obligatoire et le carnet de vaccinations peut être demandé par le personnel ou la municipalité de la Commune de Lacrouzette.

ATTENTION : ne sont pas admis, les chiens de 1ère et 2nde catégories ainsi que les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC).

9 - ANNULATION / MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

9.1 - Modification de la réservation

Les modifications de la réservation peuvent avoir eu lieu 48h avant la date du séjour sous réserve de disponibilités.

Le Client peut formuler une demande de modification, sous réserve de l'accord préalable de la Commune de Lacrouzette et de la disponibilité de l'hébergement pour la période demandée. NE PAS effectuer en ligne une nouvelle réservation, prendre contact avec le secrétariat de la mairie au 05 63 50 60 16.

9.2 - Annulation du fait de la Commune de Lacrouzette

En cas de force majeure (sinistre, évènement climatique, déclenchement du PCS...) l'annulation de la réservation par la Commune de Lacrouzette donnera lieu au remboursement intégral du Client (location, et taxes de séjour). Le remboursement sera alors effectué par virement bancaire auprès du Client par le trésorier de la DGFIP. Le Client devra transmettre son RIB à la mairie de Lacrouzette à cette fin.

9.3 - Annulation – Retard – Interruption par le Client

En cas de force majeur, accident, maladie, évènement familiaux graves etc. les annulations de réservation doivent avoir lieu au plus tôt et avant la date de début du séjour. Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit avec accusé de réception à la Commune de Lacrouzette. En cas de maladie, un certificat médical sera demandé pour justifier l'annulation. Dans les autres cas, une attestation sur l'honneur sera demandée au client et la gravité des faits restera à l'appréciation de l'autorité territoriale. L'approbation du Trésorier sera également nécessaire pour déclencher le remboursement intégral (location et taxe de séjour) du Client dans un délai de 3 mois environ.

9.4 - Arrivée retardée – Départ anticipé – Non-présentation du Client

En cas d'arrivée retardée, la réservation sera maintenue pendant une durée de 24 heures. Passé ce délai et en l'absence de courrier émanant du Client, la réservation sera annulée. Aucun remboursement, ni aucune compensation ne seront accordés en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

10 - ASSURANCE

Les Clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont il aurait été reconnu responsable à leur égard. Cette responsabilité civile ne couvre pas les vols ou dégradations de leur matériel. À l'arrivée sur les chalets, il appartient au Client de présenter une assurance en cours de validité pour leur matériel, en garantissant en particulier en matière de responsabilité civile durant leur séjour.

Le prestataire rappelle également que ni le site ni les parkings ne sont surveillés, l'utilisateur assume donc pleinement la responsabilité de son stationnement et de ce qu'il pourrait advenir de son véhicule et de ce qu'il contient.

11 - SÉCURITÉ

11.1 - Circulation et stationnement des véhicules

Les véhicules doivent respecter une vitesse limitée à l'intérieur du parc résidentiel de loisirs. Une place de stationnement est prévue à côté de chaque chalet exclusivement réservée au Client. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

11.2 - Incendie

Des barbecues sont mis à disposition dans le parc résidentiel de loisirs. Avant toute utilisation, il est recommandé de consulter l'agent d'accueil ou la Commune de Lacrouzette afin de vérifier qu'il n'y ait aucun arrêté en cours interdisant les feux de plein air et les barbecues. En cas d'incendie, il est primordial de prévenir immédiatement les pompiers puis d'aviser l'agent d'accueil ou la Commune de Lacrouzette.

11.3 - Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des chalets, de la salle de La Bessière et des jeux réservés aux enfants. Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs responsables légaux.

11.4 - Vol

Le Client garde sous sa responsabilité ses affaires et il est invité à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de ces dernières. Il est formellement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur des chalets et de la salle commune.

12 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du parc résidentiel de loisirs et de ses installations, notamment les sanitaires.

12.1 - Les extérieurs

Les espaces extérieurs et les plantations florales doivent être respectés. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement par des moyens personnels, ni creuser le sol.

Toute dégradation constatée sera à la charge de son auteur. Les parties extérieures autour du chalet qui auront été utilisées durant le séjour devront être maintenues dans l'état dans lequel le Client les a trouvées à son arrivée sur les lieux.

L'installation de toiles de tente autour du chalet est formellement interdite. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises par le loueur.

Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des chalets et de la salle commune.

12.2 - Les ordures

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, le verre doivent être déposés dans les conteneurs de tri et d'ordures ménagères se trouvant à l'entrée du parc résidentiel de loisirs et près du chalet d'accueil.

13 - RESPONSABILITÉ / GARANTIE

Les présentes conditions générales sont soumises aux articles 1709 et suivants du Code civil. En conséquence, la Commune de Lacrouzette s'oblige à délivrer au Client l'hébergement loué aux conditions prévues au contrat. Il lui garantit une jouissance en bon père de famille de l'hébergement pendant la durée de la location.

14 - AUTRES DOCUMENTS CONTRACTUELS

14.1 - Infraction au règlement intérieur

En confirmant sa réservation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage, pour lui et les autres occupants du chalet, à en respecter les termes. Dans le cas où le Client ou un visiteur perturberait le séjour des autres clients et/ou ne respecterait pas les dispositions, la Commune de Lacrouzette ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée, la Commune de Lacrouzette pourra résilier la location sans dédommagement. En cas d'infraction pénale, la Commune de Lacrouzette pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du Client sans dédommagement.

Sont notamment concernées, les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit nocturne, la déclaration de fausse information lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du site des chalets de La Bessière.

La Commune de Lacrouzette rappelle que les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent et déclinent toutes responsabilités en cas de vol.

14.2 - Bruit et silence

Le Client est prié d'éviter tous les bruits qui pourraient gêner les autres clients. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence.

15 - RÉOLUTION DU CONTRAT

En cas non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations visées aux Présentes, la location pourra être résolue au gré de la partie lésée, à charge pour elle de rapporter la preuve du manquement.

16 - INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

La Commune de Lacrouzette s'interdit de transmettre à un tiers les informations communiquées par le Client à l'occasion de sa commande. Elles sont confidentielles et seront utilisées par les seuls services internes de la Commune de Lacrouzette aux fins de traitement de la commande du Client et de personnalisation de la communication et de l'offre de services réservée aux Clients du site des chalets de La Bessière. La Commune de Lacrouzette porte une attention particulière au respect de la vie privée de ses Clients et de la confidentialité de leurs données personnelles.

La Commune de Lacrouzette s'engage à traiter les données qu'elle collecte et traite, dans le respect des lois et réglementations applicables tels que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données : RGPD).

Délégué à la protection des données :

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn

N° de désignation CNIL : 145225

188 rue de Jarlard 81000 ALBI

dpd@maires81.asso.fr / 05.63.60.16.47

17 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet http://www.lacrouzette.fr/chalets-municipaux/chalets-municipaux_62.html est la propriété de la Commune de Lacrouzette et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. En outre, la Commune de Lacrouzette reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Commune de Lacrouzette qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

18 - INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

En confirmant sa réservation, le Client reconnaît avoir reçu les informations nécessaires, conformément aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation, et renonce notamment à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Commune de Lacrouzette.

19 - LITIGES

Il est précisé que les présentes conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

En cas de difficulté survenant pour l'interprétation, la validité et l'exécution des présentes conditions générales et de toute opération s'y rapportant, et seulement après avoir saisi le service Client des chalets, le Client a la faculté de saisir un médiateur de la consommation et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite que le Client aura adressée à la Commune de Lacrouzette, par lettre recommandée avec avis de réception.